

## À LA UNE

### Protection sociale des fonctionnaires : une rentrée sous haute pression !

La MFP et les Organisations syndicales de fonctionnaires se mobilisent ensemble pour sensibiliser les agents publics actifs et retraités sur l'avenir plus qu'incertain de leur protection sociale complémentaire ...

**T**oujours dans l'attente de la publication du rapport de la mission IGAS/IGF/IGA sur les dispositifs de participation des employeurs publics (l'État et territoriaux) au financement de la complémentaire santé prévoyance des agents, la MFP attire l'attention du Gouvernement sur les points incontournables qui, s'ils venaient à être remis en cause, conduiraient inéluctablement à détruire les solidarités organisées et financées volontairement par les fonctionnaires pour faire face aux risques professionnels spécifiques liés à leur statut.

Par ailleurs, s'agissant de défendre la protection sociale complémentaire des agents publics, la MFP sensibilise les Organisations syndicales de la Fonction publique pour mobiliser les agents actifs et retraités sur les enjeux liés à l'avenir de leur couverture sociale complémentaire, enjeux étroitement liés aux arbitrages politiques des pouvoirs publics. Un outil pédagogique unitaire d'information et d'alerte à l'usage des agents publics est en cours de préparation.



Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique

**La MFP se félicite de l'engagement de la ministre de la Fonction publique à défendre le modèle de protection solidaire développé par les mutuelles de la Fonction publique.**

*“Un modèle précieux que je me fais l'honneur de défendre”.*  
C'est ainsi que s'est exprimée Marylise Lebranchu lors d'une interview réalisée par la MFP dans le Magazine INDISPENSABLES paru fin septembre ([www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)). Elle réaffirme ainsi sa confiance dans le modèle de gestion mutualiste.

## PLFSS 2016

**Dernière minute :** Serge Brichet sera audité, le 21/10/2015 à 16h30 par le Rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, Jean-Marie Vanlerenberghe.



### PLFSS 2016 - La protection sociale des agents publics pointée du doigt !

La MFP, au nom de ses 23 mutuelles de fonctionnaires, dénonce la destruction d'un siècle de progrès social !

**L**e Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016 présente une série de dispositions qui pourraient mettre fin au modèle de protection sociale solidaire construit par les fonctionnaires pour faire face aux risques professionnels spécifiques liés à leur statut.

**Vent debout contre ces mesures, la MFP a vivement réagi en demandant le retrait des mesures relatives aux délégations de gestion (art. 39) et à la complémentaire santé des personnes de + 65 ans (art. 21)**

**Régime obligatoire (RO) d'assurance maladie des fonctionnaires : la fin de la gestion des mutuelles de fonctionnaires ?!**

Après le rapport IGF/IGAS (publié fin déc 2015) qui visait, ni plus ni moins, à transférer la gestion du RO des fonctionnaires à la Cnamts, après les auditions en cours de la MECSS\* sur

les coûts de gestion mutualiste, le PLFSS 2016 (version du 7 octobre 2015) enfonce le clou et traduit dans la loi la fin à terme de la gestion du RO des fonctionnaires par leurs mutuelles professionnelles !

**Accès à la complémentaire pour les personnes de + 65 ans : le court-circuit des dispositifs de participation des employeurs publics à la complémentaire des fonctionnaires !**

Ces dispositifs spécifiques à la Fonction publique (État et territoriale) reposent sur la mutualisation des risques et la solidarité intergénérationnelle développée entre actifs et retraités. Si l'article 21 est maintenu, il vide de sens les conventions de référencements et de labellisation/participation mis en œuvre conformément à la loi de modernisation de la Fonction publique de 2007.

Comment demain poursuivre la solidarité générationnelle si l'on segmente la population couverte ?

Plusieurs communiqués ont été adressés à la presse, y compris avec les Organisations syndicales de la Fonction publique. Une proposition d'amendements des deux articles incriminés a été rédigée, en concertation avec la MGEN et la FNMF. Le réseau régional de la MFP a été mobilisé pour lancer une opération de sensibilisation des parlementaires avant l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale. Enfin, la MFP et les Organisations syndicales ont sollicité ensemble une audience auprès de la Ministre de la Fonction publique afin de lancer une réflexion de fond sur l'avenir de la protection sociale des agents publics actifs et retraités.

\* Mission de contrôle et d'évaluation des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS)

# Action Sécurité routière pour les seniors organisée par la MFP à Nanteuil-les-Meaux (77) le 30 juin 2015

Retour sur une journée riche d'enseignements !



**D**ans le cadre de son partenariat avec la CNAV, et en collaboration avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France), la MFP a organisé, le 30 juin dernier, une journée de sensibilisation des seniors aux risques particuliers liés à la conduite automobile.

Vif succès de cette manifestation qui a accueilli près de cinquante retraités, tant du secteur privé que du public !

**Une journée organisée en deux temps :**

**Matin :** intervention d'un élu MFP et d'une représentante du PRIF qui ont présenté tour à tour aux participants les actions organisées à destination des retraités ainsi que la mutualisation des actions Carsat / MFP mutuelles de fonctionnaires.

**Après-midi :** organisation d'ateliers vivants pour sensibiliser aux risques particuliers de la conduite et mettre en évidence les défauts des conducteurs avec mise en pratique via des simulateurs de conduite. Plus 51 % des "stagiaires" se sont dits très satisfaits...

## ACTUALITÉ

# Entrée en vigueur le 2 août 2014, la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire fête sa première année !

À l'occasion de cet anniversaire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sera mise à l'honneur. La MFP contribue à la promotion de cet événement :

- elle sera présente pour la 2<sup>e</sup> année consécutive au salon de l'ESS en région Poitou-Charentes les 23 et 24 octobre prochain.



- elle intègre les locaux de la Maison de l'ESS en Franche-Comté. Au-delà de la location des murs, **il s'agit de favoriser les échanges et les partenariats entre les résidents** et ouvrir des perspectives de mutualisation de biens et de services (outils informatiques, service d'accueil, courrier...).